

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Corinne Ward](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1087ac673c943cb4b12f872a>

Date d'obtention : 2024-10-23 13:35:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'on reçoit quelqu'un qui nous signale une situation de sextage, il faut tout d'abord s'assurer de communiquer avec cette personne. Nous devons recueillir toutes les informations en appliquant la trousse Sexto et s'assurer de suivre toutes les étapes. On doit remplir le questionnaire avec la personne qui nous signale la situation (si c'est un élève de notre établissement), avec les victimes et les autres personnes impliquées. D'ailleurs, il faut questionner les personnes à savoir s'il y a d'autres personnes impliquées ou qui sont au courant de la situation. Si, c'est le cas, il faut remplir le questionnaire avec eux. Nous devons également évaluer la situation, afin de comprendre du mieux que nous pouvons les intentions dans la situation de sextage. Il faut rencontrer tous les personnes impliquées de manière individuelle et les sensibiliser sur le sujet et s'assurer de leur dire qu'il ne faut pas qu'ils communiquent cette situation à personne, de façon à préserver l'intégrité de la victime et pour une notion de confidentialité aussi. Finalement, lorsqu'on rencontre l'instigateur, nous devons amasser les informations de celui-ci et sa version de la situation afin que nous puissions évaluer si son acte est de nature impulsif ou si c'est de la malveillance. Si l'acte de l'instigateur a été fait impulsivement, il faut procéder à remplir le questionnaire. En recueillant les informations de l'instigateur, si on s'aperçoit que c'est un acte malveillant, il faut immédiatement communiquer avec la police qui sera en mesure de prendre en charge la suite de l'intervention. Tout au long de notre intervention, si nous avons des doutes ou selon les informations données par les personnes impliquées dans cette situation qu'il y a des images à caractère sexuel de la victime, nous devons demander aux personnes concernées de nous remettre leur téléphone et de le placer dans le sac réservé à cet effet, afin de le remettre à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Meghan, 14 ans, a envoyé une photo de ses seins nus à William qui se trouve à être son copain. Les deux fréquentent la même école. Meghan décide de partager cette information avec son amie Cassandra. Suite à cette confidence, Cassandra s'inquiète et décide d'aller en parler à un intervenant de l'école. Le protocole Sexto est donc enclenché. L'intervenant remplit la grille d'évaluation avec Cassandra afin d'évaluer les intentions et l'étendue de la situation. Ensuite, Meghan est rencontrée à son tour par l'intervenant qui remplit la grille d'évaluation avec elle aussi. Finalement, William doit être rencontré aussi. Lorsqu'il collabore à l'intervention, l'intervenant procède en remplissant la grille

d'évaluation avec lui et lui demande de prendre son cellulaire que nous allons placer dans le sac et qu'on remettra à la police. À l'inverse si le jeune ne collabore pas avec nous, nous devons contacter la police et eux vont prendre en charge la situation.

2. Meghan va voir l'intervenant à son école pour lui dévoiler qu'elle a envoyé une photo intime d'elle à un élève de 15 ans qui fréquente la même école. Elle va voir son intervenant car elle s'inquiète que la photo soit propagé entre d'autres personnes. Avec cette information donné par la jeune, l'intervenant entame le protocole sexto. Tout d'abord, il rencontre Meghan pour remplir la grille d'évaluation ensuite il rencontre William. Ce dernier à la même version que Meghan. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de présence de pornographie juvénile, au sens de la loi. Alors cette situation doit être traité conformément selon les politiques de l'établissement scolaire. Dans une autre situation, Meghan retourne voir l'intervenant, quelques jours plustard, puisqu'elle a envoyé une photos de ses seins nu à un jeune homme de 19 ans. L'intervenant doit déclencher le protocole avec elle tout d'abord. Lors de l'intervention/rencontre, Meghan veut montrer la photo à l'intervenante et elle est insistante. L'intervevant refuse de prendre connaissance de la photo. En aucun cas, nous pouvons regarder ces photos et ce même si les élèves insiste. Après avoir recueilli les informations en remplissant le questionnaire, l'intervenant confisque le cellulaire de Meghan et il contact le service de police. Ça sera aux policiers de rencontrer et de faire l'intervention avec la personne de 19 ans selon nature de ses actes. Lorsque un policier en charge communique avec l'intervenant, quelques jours plus tard, il dit à l'intervenant qu'il y aurait un autre élève de l'école qui serait impliqué dans la situation et lui demande de faire l'intervention en lien avec le protocole. Puisque l'intervenant lui dit qu'ils ne sont pas mandataires du service de police. En effet, dans ce cas-ci, c'est au corps policier d'effectuer l'intervention et de prendre en charge la situation à partir des informations qu'ils ont.

3. Dans cette mise en situation, le père de Nicolas vient rencontrer l'intervenant de l'école. Il lui explique qu'il s'inquiète car il a regardé dans le cellulaire de Nicolas et il a vu qu'il avait partagé des images intimes via une application de messagerie instantanée. Cependant, le père de Nicolas ne connaît pas la personne a qui les photos ont été partagé mais souhaiterait tout de même que l'intervenant puisse prendre en charge la situation. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'un cas où le protocole sexto doit être appliquer. Donc l'intervenant réfère le père de Nicolas au service de police. Par la suite, Nicolas à son tour va voir l'Intervenant car il est impliqué dans une autre situation de sextage mais cette fois-ci avec un élève de l'école, Kevin. Nicolas l'informe que Kevin lui fais des menaces et du chantage. Il veut que Nicolas lui donner 100\$ sinon il partagera les photos de Nicolas. À la suite de ces informations, Nicolas applique le protocole sexto avec Nicolas en premier, puisque c'est lui qui est venu dénoncer la situation et il en est aussi victime. Après d'avoir rempli la grille d'évaluation avec Nicolas, l'intervenant rencontre deux autres personnes impliquées qui sont au courant de la situation. L'acte de Kevin est de nature malveillante et non impulsif, puisqu'il menace Nicolas de lui donner de l'argent sinon il partagera les photos. Les policiers sont contactés et ils prendront en charge la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Éviter d'avoir des jugements lorsque nous sommes en intervention, lors de l'application du protocole sexto. Être bienveillant.

Garder les informations confidentielles afin de préserver l'intégrité de la victime. Il est très important de ne pas prendre part des photos intimes.

Lorsque nous avons compléter le protocole auprès de chacun des personnes impliquées, nous devons contacter les policiers.